#31 / novembre 2022

SMICTOM PAYS DE FOUGÈRES

VALORIZ

La lettre d'information du SMICTOM du Pays de Fougères

p.3-4 L'actu
2023 : UNE ANNÉE DE CHANGEMENTS

p.5 Focus
CENTRE D'INCINÉRATION : CONSÉQUENCES DES ERREURS DE TRI

p.6 Prévention
RENCONTRE AVEC DES ÉLÈVES

édito

Serge BOUDET
Président du SMICTOM

« Face à une réglementation toujours plus exigeante et contraignante et face à une situation conjoncturellement complexe sur le plan économique (hausse des coûts du carburant des camions, des coûts de l'énergie, etc ...), le SMICTOM se voit dans l'obligation de trouver des solutions concrètes et efficaces permettant une réduction réelle des déchets produits par les usagers.

Toutefois, les élus et les services mettent tout en œuvre pour rendre aux usagers un service public de qualité pour la gestion de leurs déchets. Ainsi, les évolutions à venir consisteront notamment en un rapprochement du service à l'usager, grâce à un déploiement du porte-à-porte pour les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective.

Il est évident que les usagers auront à adopter et à s'appropier de nouvelles pratiques. Mais l'objectif poursuivi reste la sauvegarde de nos ressources et la protection de notre environnement, car en effet *le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas*.

Je vous laisse le soin de découvrir dans les pages qui suivent, quelques sujets qui sont l'actualité du SMICTOM. Vous y trouverez par ailleurs, les premiers éléments d'explication sur les modifications à venir pour 2023.

en bref

54 916

En 2021, le SMICTOM du Pays de Fougères a collecté 54 916 tonnes de déchets, en hausse de 15,5 % par rapport à 2020. Chaque habitant du Pays de Fougères a produit en moyenne 626 kg de déchets, contre 580 kg au niveau national.

HORAIRES D'HIVER

Depuis le 1er novembre, les déchèteries sont passées à l'horaire d'hiver.

Pour consulter les horaires, flashez le QR code ci-contre.

l'actu

A partir du 1er Janvier 2023
TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

LE TRI DES EMBALLAGES SE SIMPLIFIE

Le SMICTOM comme l'ensemble du territoire français harmonise les consignes de tri des emballages.

Jusqu'à maintenant dans notre poubelle jaune on ne pouvait mettre que certains types d'emballages. Les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques comme les canettes, les boîtes de conserve etc, et les emballages en cartons tels que les emballages de gâteaux, de céréales, boîte d'œufs et briques alimentaires.

A partir du 1er janvier 2023

L'ensemble du territoire français passe en « Extension de consignes de tri », cela signifie que vous pourrez, à partir de cette date mettre TOUS vos emballages dans la poubelle jaune !
Les pots de yaourt et de crème, le paquet de café ou de croquettes pour animaux, le tube de dentifrice... Tout ce qui est un emballage pourra aller dans la poubelle jaune !

Pour certains emballages, c'est relativement instinctif, mais pour d'autres on peut avoir un doute. Par exemple les couvercles des bocaux ou les capsules de bouteille peuvent aller au tri. Le film plastique des packs d'eau ou de lait aussi, ainsi que les tablettes de médicaments vides ou les filets de fruits et légumes !

Certaines consignes sont néanmoins à respecter :

Les emballages doivent être vidés, sans pour autant les laver, non imbriqués, c'est-à-dire les différentes matières doivent être bien séparées et dans le cas où vous avez un bac de collecte ils doivent être mis en vrac, c'est-à-dire sans sac.

Si vous avez un doute

Il existe une application Guide du tri qui vous permet de connaitre les règles de collecte où que vous soyez : bacs de collecte ou bornes d'apport volontaire, tri des papiers en borne d'apport volontaire ou dans le bac jaune...
Cette application vous permet également de lever les doutes en matière de tri sélectif.
Ainsi sur le Pays de Fougères, **TOUS les emballages dans le sac/bac jaune**, le **verre dans les bornes d'apport volontaire**, le **papier dans les bornes d'apport volontaire** aussi et les **ordures ménagères résiduelles dans le bac gris ou marron** en sac bien fermé.

A partir de la mi-décembre, les usagers recevront dans leur boîte aux lettres un courrier du SMICTOM contenant le nouveau Mémo-tri, ainsi qu'un courrier expliquant tous les changements à venir en 2023.

Une question, Un doute
Télécharger l'application

Guide du tri

2023 ANNÉE DE TRANSITION

L'année 2023 sera marquée de différents changements dans les modes de collecte des déchets

Déploiement et fonctionnement de la redevance incitative en 2023

Depuis juillet 2019, la redevance incitative a été expérimentée sur le territoire de Louvigné-du-Désert et elle a entrainé une diminution de 20 % de la production d'ordures ménagères.

Cette redevance permet de calculer votre facture en fonction de l'utilisation du service. Ainsi cette redevance se compose d'une part fixe et d'une part variable.
La part fixe comprenant 12 levées annuelles du bac gris, la collecte des poubelles de tri sélectif, le traitement de l'ensemble de ces déchets, la mise à disposition des bacs, l'accès aux déchèteries, la prévention.
La part variable comprend quant à elle les levées de bac gris au-delà des 12 inclues dans la part fixe.
Concrètement si vous ne présentez votre bac gris que 12 fois dans l'année, vous ne paierez que la part fixe. Par contre si vous présentez votre bac 16, 20 ou 25 fois, votre redevance sera proportionnellement plus élevée.

Exemple :
16 levées
=
12 levées de la part fixe
+
4 levées de la part variable

Ainsi il est conseillé de ne sortir son bac gris que lorsqu'il est plein.

Premier semestre : distribution de nouveaux bacs de collecte.

Avec les nouvelles règles de tri, la quantité d'emballages va augmenter, de nouveaux bacs à couvercle jaune seront donc distribués afin de remplacer les sacs jaunes. En parallèle et dans le cadre de la redevance incitative, des bacs à couvercle gris seront également distribués. Ces bacs seront pucés, afin de pouvoir comptabiliser le nombre de levées de bac. La taille des bacs sera adaptée en fonction de la composition de votre foyer. Les périodes de distribution seront disponibles sur notre site internet et les mairies seront relais de l'information.

A partir du 1er juillet 2023, adaptation des fréquences de collecte

L'expérimentation menée sur le territoire de Louvigné-du-Désert a également démontré une diminution de la fréquence de présentation des bacs par les usagers. Au vu de ce bon résultat, la modification de fréquences de collecte va être étendue à l'ensemble du territoire à partir du 1er juillet sur l'ensemble du territoire.
Les camions bennes collecteront les ordures ménagères et les emballages tous les 15 jours, de manière alternée. Autrement dit, une semaine vous présenterez votre bac jaune (de préférence plein) et la semaine suivante le bac gris (de préférence plein également).

Des solutions pour réduire sa production de déchets

Grâce à l'extension des consignes de tri, le volume des poubelles grises diminuera forcément de manière conséquente. La pratique du compostage des biodéchets vous permettra de diminuer encore plus votre poubelle. L'adoption de ces nouveaux gestes de tri entraine obligatoirement une diminution des ordures ménagères. Et c'est le but recherché par la redevance incitative, car ce sont les ordures ménagères qui sont les plus coûteuses à traiter.

A partir du 1er janvier 2024, le tri des biodéchets entrera en vigueur, le compostage sera alors la meilleure solution.
Des campagnes de formation au compostage, ainsi que des ventes seront organisées en 2023.
Les sites de compostage collectif seront également créés à proximité des habitats collectifs.

LES PROBLÈMES RENCONTRÉS COURANT 2022 AU CENTRE DE VALORISATION ENERGÉTIQUE DES DÉCHETS

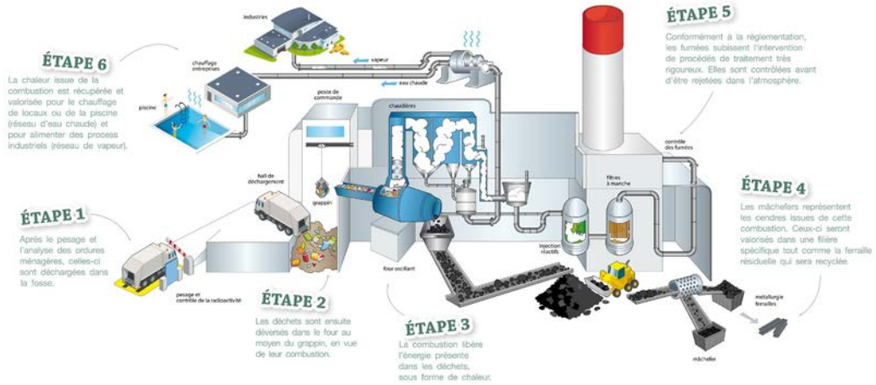

Chaque année près de 14.500 tonnes d'ordures ménagères sont collectées par le SMICTOM du Pays de Fougères puis traités par le Syndicat de Traitement.
En 2021, presque 65% de ces déchets étaient incinérés au Centre de Valorisation Energétique des Déchets situé à Vitré, exploité par la société PAPREC ENERGIES.

RAPPEL : SONT INTERDITS DANS LA POUBELLE GRISE

Les étapes du Process de valorisation :

Les ordures ménagères résiduelles sont déposées et stockées dans une fosse.
À l'aide d'un « grappin », elles sont acheminées dans un four à 1000°C. Cette forte chaleur implique que l'outil fonctionne 7j/7, 24h/24.
Les fumées sont traitées et surveillées en permanence selon la réglementation en vigueur.
La chaleur issue de la combustion est récupérée et valorisée pour chauffer des locaux ou la piscine (réseau d'eau chaude) et pour alimenter des process industriels (réseau de vapeur / haute pression).
Après incinération, trois types de résidus sont extraits :
- Les « **mâchefers** », sont valorisées en sous-couche de route,
- La petite **ferraille** extraite des mâchefers grâce à un électroaimant est recyclée,
- Et les **Résidus d'Épuration des Fumées D'Incinération des Ordures Ménagères** (REFIOM)

Des difficultés rencontrées courant 2022

Ces dernières semaines plusieurs déchets jetés par les habitants ont entraîné des difficultés qui ont contraint l'exploitant à procéder à des débourrages de l'outil. En effet, des **ferrailles de grande taille ont été jetées par les usagers** dans les bacs d'ordures ménagères (lampe, cadre de vélo, plaque de cuisson, plaque en fonte...).

Les conséquences pour le CVED de ces déchets inappropriés sont multiples. A la fois sur le plan technique (arrêt de l'outil pour mise en sécurité de l'installation), sur le plan humain (risques accrus d'accident pour le salarié qui réalise l'intervention de débourrage) ou économique (remplacement des pièces cassées, surconsommation de gaz).
Cette situation peut également entrainer de la casse sur les véhicules de collecte et impacter les circuits de ramassages.

Morceaux de ferraille retrouvés après passage dans le four

côté Prévention

Le Conseil d'élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste de la Salle à Fougères : de gauche à droite : Fantine, Marie, Jules, Lilly-Rose, Léopold, Lucas, Anaïs, Thyméo, Louka, Léa

RENCONTRE

Dans le cadre de la convention « Réduire et valoriser nos déchets » signée entre l'association Familles Actives au Centre Social – FACS et le SMICTOM, des animations de sensibilisation sont menées dans des écoles du Pays de Fougères.
Au cours de l'année scolaire 2021-22, 12 établissements scolaires soit 660 jeunes ont pu profiter de ces cycles d'animation.

L'école Saint-Jean-Baptiste de la Salle à Fougères a mené un projet d'établissement durant toute l'année scolaire. Les 7 classes de l'école étaient investies et chaque classe a travaillé sur une thématique en particulier.

Rencontre avec le conseil d'élèves

Dans cette école, un conseil d'élèves a été mis en place. Composé de délégués de classe, d'enseignants et parents d'élèves, il propose des actions pour améliorer la qualité de vie à l'école et agir sur leur production de déchets. Les enfants ont pu évoquer lors de cette rencontre les projets qu'ils ont menés l'an dernier et ceux entamés cette année.

Des projets variés

Ils ont ainsi travaillé sur la réduction et le tri du papier avec une collecte effectuée chaque fin de mois par les CM1 et CM2. Des affiches ont été réalisées pour expliquer comment trier le papier.
« *Avec Victor on a aussi appris refaire du papier avec du journal* » nous explique un élève.
Lilly-Rose explique que sa classe a mis en place un composteur l'année dernière : «*avec les bioseaux, les CE2 récoltent les épluchures de fruits, les peaux de bananes, les trognons de pommes et ensuite ils les vident dans le composteur*».

De nombreuses visites

Les élèves de CP ont visité la déchèterie et la recyclerie : « *On est allé voir l'endroit où on met les feuilles, les branches qui tombent et où on met tous les déchets qu'on trie*» témoigne un élève, complété par son camarade « *on est aussi allé voir à la recyclerie comment ils réparent les objets cassés*».

Les CM1 ont également pu rencontrer les bénévoles de Pignons solidaires et du Repair café au Centre Social qui leur ont expliqué comment ils réparent les objets.

Les CM2, maintenant en 6ème ont quant à eux, effectués la visite d'un centre d'enfouissement. « *Les élèves sont revenus... surpris* » nous explique le directeur, Dominique Gaudin.

Marie, élève de CM2 témoigne « *quand j'étais en CM1 on avait fabriqué des tawashi avec des chaussettes trouées qu'on a recyclées. Du coup j'en ai refait à la maison et ma maman s'en sert pour nettoyer la table* ».

En ce début d'automne les enfants ont entrepris de ramasser les feuilles mortes dans l'école, afin d'alimenter leur composteur. Cette inititative permet aussi de réduire les risques de chute dans l'allée de l'école.

Un petit journal «**info en bref**» permet aux parents d'être informés des actions mises en place par les élèves, mais également grâce aux réseaux sociaux.
Grâce à l'engagement et à l'investissement de l'ensemble de l'équipe, l'école a reçu le **label Éco-École** en fin d'année dernière.

Une belle récompense à la vue de toutes les actions menées par ces élèves !

Retrouvez l'article complet sur notre site Internet rubrique Actualités !

les animations

ESCAPE GAME

Un mystérieux individu a jeté sa bouteille en verre dans le sac jaune. Avec votre équipe, retrouvez le coupable avant la fin du temps imparti.
Durée de l'escape game : 30 minutes

10 DÉCEMBRE
■ Escape Game – Couesnon Marches de Bretagne 14h-18h

DÉMONSTRATION DE FUROSHIKI

10 DÉCEMBRE
■ Démonstration de Furoshiki – Couesnon Marches de Bretagne 14h-18h

DÉFI FAMILLE «PRESQUE» ZÉRO DÉCHET

INSCRIPTION JUSQU'AU 11 DÉCEMBRE
Si vous souhaitez participer au défi «Mon foyer (presque) zéro déchet», rendez-vous sur notre site pour vous inscrire.

REPAIR CAFÉ

Apprenez à réparer vos petits appareils électroniques, petits électroménagers...
Pour plus d'informations, vous pouvez envoyer un mail à repaircafe.fougeres@gmail.com ou vous inscrire directement sur le site resa.repaircafe-fougeres.fr

28 JANVIER
■ Le Coquelicot - Fougères 14h-17h
25 FÉVRIER
■ Le Coquelicot - Fougères 14h-17h
25 MARS
■ Le Coquelicot - Fougères 14h-17h
29 AVRIL
■ Le Coquelicot - Fougères 14h-17h

RÉSERVATION COMPOSTEUR

Si vous souhaiter acquérir un composteur, rendez-vous sur notre site Internet pour connaître les modalités de réservation et les dates de formation au compostage.

A partir du 1er Janvier 2023

TOUS

LES EMBALLAGES SE TRIENT

VIDÉS,
NON LAVÉS,
NON IMBRIQUÉS,
& EN VRAC

VALORIZ, LE MAGAZINE DU SMICTOM DU PAYS DE FOUGÈRES - ALLÉE EUGÈNE FREYSSINET - 35300 JAVENÉ - TÉL. 02 99 94 34 58 - ACCUEIL@SMICTOM-FOUGERES.FR / **DIRECTEUR DE PUBLICATION** S. BOUDET - PRÉSIDENT / **COMITÉ DE LECTURE** COMMISSION COMMUNICATION / **CONCEPTION ET RÉDACTION** SERVICE COMMUNICATION - J. VAUTIER / **CRÉDITS PHOTOS** SMICTOM DU PAYS DE FOUGÈRES - CITEO - ADOBE STOCK / **IMPRESSION** CALLIGRAPHY PRINT - 42 500 EXEMPLAIRES IMPRIMÉS EN OCTOBRE 2022 SUR DU PAPIER À FIBRES CERTIFIÉES PEFC.

Ensemble baissons le volume de nos déchets

CITEO Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits

IMPRIM'VERT